

Préparer la retraite, en payant moins d'impôt aujourd'hui.

PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE INDIVIDUEL — ÉDITION 2026

Né de la loi Pacte, le PER individuel remplace depuis le 1^{er} octobre 2020 le PERP, le Madelin, le Préfon et le Corem. Ce que vous y versez se déduit de votre revenu imposable ; ce que vous en sortez est imposé à la retraite. Tout l'enjeu tient dans l'écart entre ces deux moments.

Document publicitaire non contractuel. Épargne bloquée jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage prévus par la loi.



La répartition tient. Elle **tiendra moins bien.**

Notre système de retraite repose sur les actifs d'aujourd'hui. Le rapport entre cotisants et retraités s'est dégradé de 2,1 en 2000 à 1,7 aujourd'hui ; le Conseil d'orientation des retraites le projette autour de 1,3 en 2070.

Aucun de ces chiffres n'annonce un effondrement. Ils annoncent des ajustements répétés sur l'âge, les cotisations ou le niveau des pensions. Se constituer un complément personnel n'est plus une précaution d'initié.

1,7

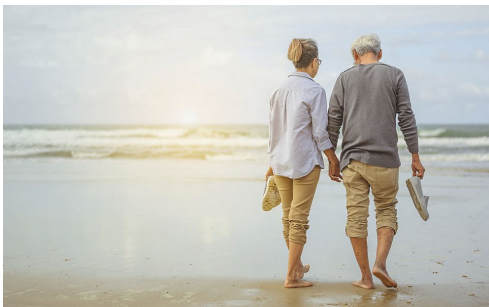
Cotisant par retraité aujourd'hui,
contre 2,1 en 2000

≈ 1,3

Projection du COR à l'horizon 2070,
scénario de référence

37 680 €

Plafond de déduction maximal d'un
salarié en 2026



Ce que cela change, concrètement

Le régime par répartition continuera de verser une pension. La question n'est pas sa disparition, mais son niveau relatif : le taux de remplacement — la part de votre dernier revenu que couvrira votre retraite — se dégrade régulièrement, et plus vite pour les revenus élevés et les indépendants.

C'est ce que l'épargne retraite vient combler : non pas remplacer le système, mais amortir l'écart entre votre revenu d'activité et votre pension.

Une enveloppe unique, trois portes de sortie.

Le PER individuel réunit trois compartiments dans un seul plan : vos versements volontaires, l'épargne salariale transférée, et les cotisations obligatoires d'un ancien contrat d'entreprise.

Sa mécanique financière est celle d'un contrat d'assurance-vie : fonds en euros à capital garanti, unités de compte actions, obligataires ou immobilières, gestion libre ou pilotée par horizon. Vous choisissez le niveau de risque et vous le faites évoluer avec le temps.

À LA RETRAITE

- **Le capital**, en une fois ou fractionné sur plusieurs années — l'apport de la loi Pacte, et le choix majoritaire.
- **La rente viagère**, versée jusqu'au décès, avec les options de réversion au conjoint.
- **Les deux**, dans les proportions que vous fixez. La sortie n'est pas obligatoire : vous pouvez laisser le plan investi et transmettre.

SORTIR AVANT LA RETRAITE : LES SIX CAS PRÉVUS PAR LA LOI

- 01** **L'acquisition de la résidence principale** — sauf pour l'épargne issue de cotisations obligatoires.
- 02** L'invalidité de 2^e ou 3^e catégorie du titulaire, de son conjoint ou de ses enfants.
- 03** Le décès du conjoint ou du partenaire de PACS.
- 04** L'expiration des droits à l'assurance chômage.
- 05** Le surendettement, à la demande de la commission.
- 06** La cessation d'activité non salariée après liquidation judiciaire.

En dehors de ces situations, l'épargne reste bloquée jusqu'à l'âge légal de départ. C'est la contrepartie de l'avantage fiscal : il faut la prendre au sérieux avant de verser.

Chaque euro versé sort de votre revenu imposable.

Un contribuable imposé à 30 % qui verse 10 000 € économise 3 000 € d'impôt l'année suivante ; à 41 %, l'économie atteint 4 100 €. C'est une déduction du revenu, pas une réduction d'impôt : elle n'entre donc pas dans le plafonnement global des niches fiscales.

VOTRE PLAFOND DE DÉDUCTION EN 2026	CALCUL	PLAFOND
Salarié, fonctionnaire, retraité, sans activité	10 % des revenus professionnels 2025, nets de cotisations	37 680 € plancher 4 710 €
Travailleur non salarié	10 % du bénéfice 2026 dans la limite de 8 PASS, majorés de 15 % de la fraction comprise entre 1 et 8 PASS	88 911 € plancher 4 806 €

Le plafond annuel de la sécurité sociale s'établit à 48 060 € en 2026, après 47 100 € en 2025. Votre plafond personnel figure sur votre avis d'imposition, rubrique « Plafond épargne retraite ».

DEUX LEVIERS SOUVENT OUBLIÉS

Le report. Les plafonds non utilisés se cumulent. Depuis la loi de finances pour 2026, ils se reportent sur cinq ans au lieu de trois — de quoi absorber une année de revenus exceptionnels : prime, cession, dividende.

La mutualisation. Mariés ou pacsés, vous additionnez vos deux plafonds en cochant la case 6QR. Si l'un dispose de 12 000 € et l'autre du plancher, 16 710 € peuvent être versés sur un seul des plans.

NOUVEAU EN 2026

Plus de déduction après 70 ans

Depuis le 1^{er} janvier 2026, les versements effectués à partir du 70^e anniversaire ne sont plus déductibles, sur tous les PER. Les versements antérieurs conservent leur régime. Le législateur a voulu mettre fin à l'usage du PER comme outil d'optimisation successorale tardive : la fenêtre se referme à 70 ans, et elle se prépare avant.

Second changement, moins visible : les prélèvements sociaux sur les gains passent de 17,2 % à 18,6 %, portant la *flat tax* de sortie à 31,4 %. L'assurance-vie, elle, reste à 17,2 %.



L'HORIZON

Un plan d'épargne retraite se juge sur trente ans, pas sur un exercice fiscal. Ce qui compte : l'écart entre votre tranche d'imposition aujourd'hui et celle que vous aurez à la retraite.

Ce que vous récupérez, et ce qui est imposé.

Tout dépend d'une seule chose : avez-vous déduit vos versements à l'entrée ? Vous pouvez renoncer à la déduction, versement par versement et auprès de votre gestionnaire — le choix est alors irrévocable pour ce versement. C'est souvent pertinent en dessous de la tranche à 30 %.

	VERSEMENTS DÉDUITS À L'ENTRÉE	VERSEMENTS NON DÉDUITS
Capital part des versements	Barème de l'impôt sur le revenu, sans abattement de 10 %. Aucun prélèvement social.	Exonéré d'impôt sur le revenu et de prélèvements sociaux.
Capital part des gains	Prélèvement forfaitaire unique de 31,4 % — 12,8 % d'impôt et 18,6 % de prélèvements sociaux depuis le 1 ^{er} janvier 2026. Option possible pour le barème.	
Rente viagère	Imposée comme une pension de retraite : barème de l'impôt après abattement de 10 %.	Régime des rentes viagères à titre onéreux : seule une fraction est imposée, selon votre âge au premier versement — 40 % entre 60 et 69 ans, 30 % à partir de 70 ans.

Fractionner change beaucoup

Une sortie en capital en une seule fois peut faire basculer une année entière dans une tranche supérieure. Étalée sur cinq ou huit ans, la même somme reste souvent dans la tranche du bas. C'est le premier réflexe d'ingénierie, et il se prépare deux à trois ans avant le départ.

La sortie anticipée pour l'achat de la résidence principale suit le même régime : elle peut donc coûter cher une année de revenus élevés.

UN POINT TECHNIQUE

Quelle que soit l'option retenue à l'entrée, les prélèvements sociaux d'une rente issue d'un PER individuel ne portent que sur une fraction de celle-ci, déterminée par votre âge au premier versement.

LE POIDS DES FRAIS

Frais sur versement, frais de gestion du contrat, frais des supports : un écart de 0,5 % par an représente plusieurs dizaines de milliers d'euros sur trente ans. Nous les comparons systématiquement avant de retenir un plan.

Un très bon outil, pour certaines situations.

LE PER A DU SENS SI...

- Votre tranche marginale est de **30 % ou plus** et vous anticipez une tranche inférieure ou égale à la retraite.
- Vous avez **plus de dix ans** devant vous : le blocage devient un allié plutôt qu'une contrainte.
- Vous connaissez une **année exceptionnelle** — prime, cession, dividende.
- Vous êtes **travailleur non salarié** : votre plafond est sans commune mesure avec celui d'un salarié.
- Vous préparez l'**achat de votre résidence principale** à moyen terme.

IL EN A BEAUCOUP MOINS SI...

- Vous n'êtes pas ou peu imposé : l'avantage est faible, le blocage bien réel.
- Votre épargne de précaution n'est pas constituée.
- Vous avez **70 ans ou plus** : vos versements ne sont plus déductibles depuis 2026.

LE PER EN CAS DE DÉCÈS

Sur un PER assurantiel, le capital revient aux bénéficiaires désignés. Le régime dépend de **votre âge au jour du décès** — et non, contrairement à l'assurance-vie, de votre âge au moment des versements.

Décès avant 70 ans	Abattement de 152 500 € par bénéficiaire, commun avec l'assurance-vie, puis 20 % jusqu'à 852 500 € transmis et 31,25 % au-delà (art. 990 I).
---------------------------	--

Décès à partir de 70 ans	Droits de succession sur l'ensemble des sommes, après abattement global de 30 500 € partagé entre tous les bénéficiaires (art. 757 B).
---------------------------------	--

Le conjoint et le partenaire de PACS sont exonérés dans tous les cas. Un PER bancaire entre dans la succession quel que soit l'âge : la nature du plan n'est pas un détail.

ET POUR LES ENFANTS ?

L'ouverture d'un PER au nom d'un mineur est interdite depuis le 1^{er} janvier 2024. Deux relais l'ont remplacée : le **Plan d'Épargne Avenir Climat**, ouvert de la naissance à 21 ans, et l'**assurance-vie au nom de l'enfant**, dont l'antériorité fiscale se construit dès le premier euro.

Combien épargner chaque mois ?

Versement mensuel nécessaire pour constituer 100 000 € de capital, selon la performance annuelle moyenne retenue.

PERFORMANCE ANNUELLE	DANS 10 ANS	DANS 15 ANS	DANS 20 ANS
2,0 %	753 €	476 €	339 €
3,5 %	697 €	423 €	288 €
4,0 %	679 €	406 €	272 €
4,5 %	661 €	389 €	257 €
5,0 %	643 €	374 €	243 €

Hypothèses : versements mensuels constants, performance nette de frais de gestion supposée régulière, hors fiscalité. Les unités de compte ne garantissent pas le capital, et une performance régulière n'existe pas dans la réalité des marchés : ces montants donnent un ordre de grandeur, pas une promesse.

S'y ajoute l'économie d'impôt. À 41 %, un effort de 272 € par mois pendant vingt ans génère environ **26 700 €** d'économie cumulée — à réinvestir, ou à consommer.



LE MOT DU DIRIGEANT



« Le PER se juge sur trente ans. Sur cette durée, deux choses comptent vraiment : l'écart de tranche entre le versement et la sortie, et les frais. Le reste est du bruit. »

Christophe Braincourt

Dirigeant & conseiller privé

Un plan d'épargne retraite n'est pas un produit que l'on souscrit puis que l'on oublie. C'est une enveloppe qu'il faut choisir en architecture ouverte — pour accéder à un large éventail de supports — puis piloter : sécuriser à l'approche du départ, arbitrer quand un fonds décroche, ajuster les versements aux années fiscales.

Ornano Gestion Privée n'est adossée à aucune banque ni compagnie d'assurance. Nous comparons les contrats sur leurs frais réels, la qualité de leur fonds en euros, la profondeur de leur gamme et la souplesse des options de sortie. Puis nous faisons un point chaque année, avec le même interlocuteur.

Et lorsque le PER n'est pas la bonne réponse — parce que votre tranche est basse, parce que vous aurez besoin de ces sommes avant la retraite, parce que vous avez déjà 72 ans — nous le disons.

NOTRE SÉLECTION DE PLANS

Vie Plus · Primonial · Intencial Patrimoine · Spirica · Eres · Suravenir

Sélection revue chaque année, sans exclusivité.



22, rue de l'Arcade — 75008 Paris
01 70 99 26 82 · contact@ornano-gp.fr
www.ornano-gp.fr

SARL Ornano Gestion Privée — capital 167 000 € — RCS Paris B 484 145 891 — NAF 6622Z — 22, rue de l'Arcade, 75008 Paris. Courtier d'assurance (COA) et Conseiller en Investissements Financiers (CIF), conseil non indépendant au sens de l'article 325-5 du Règlement général de l'AMF, ORIAS n° 07 005 125 (www.orias.fr), adhérent ANACOFI-CIF et ANACOFI Courtage, association agréée par l'AMF. Activité de CIF contrôlée par l'AMF, 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; activité de courtage contrôlée par l'ACPR, 4 place de Budapest, 75436 Paris cedex 09. RC professionnelle et garantie financière : MSIG Europe SE, contrat n° 2013PCA122.

Document publicitaire non contractuel, à jour au 27 juillet 2026, établi à des fins d'information générale. Il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une recommandation personnalisée, ni une offre de souscription. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Avant toute souscription, prenez connaissance des documents réglementaires du produit concerné. Fiscalité en vigueur au 1^{er} juillet 2026, susceptible d'évolution.